

SCI 358

Société civile immobilière

Capital social : 15 244,90 euros

Siège social : ZI DELTA La Valentine, 13011 Marseille

SIREN 381 921 451 RCS MARSEILLE

(La « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juillet, à 15 heures 45,

Les associés de la SCI 358 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l' « **Assemblée Générale** ») au siège social, sur convocation de la gérante.

Monsieur Daniel Giler, représentant permanent de la société DGS S.à.r.l., gérante (la « **Gérante** »), constate que sont présents :

- La société DGP, porteur de.....999 parts
représentée par Monsieur Daniel Giler, Président
- Madame Joëlle Giler, porteuse de..... 1 part

Total égal au nombre de parts1 000 parts

Le représentant de la Gérante déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Il dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le représentant de la Gérante rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des dispositions légales et conventionnelles ;
2. Modification de l'article 7 des statuts suite à la cession d'une part sociale au profit de Madame Joëlle Giler ;
3. Pouvoirs pour les formalités.

Puis, le représentant de la Gérante donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion. Il invite ensuite les associés à s'exprimer.

Aucun associé ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES DISPOSITIONS LEGALES ET CONVENTIONNELLES

L'Assemblée Générale,

DONNE ACTE à la gérance de ce que les dispositions légales et conventionnelles concernant tant la convocation de l'assemblée que l'information des associés ont bien été respectées.

L'Assemblée Générale et chaque associé pris individuellement, **ATTESTENT** que leur convocation par lettre simple ne leur a causé aucun préjudice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS SUITE A LA CESSION D'UNE PART SOCIALE AU PROFIT DE MADAME JOËLLE GILER

L'Assemblée Générale,

CONSTATANT la réalisation, ce jour, de la cession d'une part sociale au profit de Madame Joëlle Giler, agréée en qualité de nouvelle associée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2024,

DECIDE de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

« ARTICLE 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 15 244,90 euros.

Il est divisé en 1 000 parts égales de 15,25 euros chacune, numérotées de 1 à 1 000, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

- Madame Joëlle Giler,
à concurrence de une part sociale,
numérotée 1, ci 1 part

- La société DGP,
à concurrence de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts,
numérotée de 2 à 1 000, ci 999 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 000 parts sociales »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale

DELEGUE tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h55 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents.

A titre de convention de preuve, les signataires déclarent que le présent procès-verbal est établi sur support électronique par le biais du service Yousign, reconnaissant à leur signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent document par le service Yousign.

La société DGP
Représentée par Monsieur Daniel Giler
Associée

Madame Joëlle Giler
Associée

La société DGS S.à.r.l
Représentée par Monsieur Daniel Giler
Gérante